

# CEA Assurances : l'expertise au service du secteur de la construction

Mise à jour : 9 mars 2025 • Temp de lecture : 5 min



Marie-Ange Nodar  
Rédactrice financière

**Jean-Baptiste Fourmeaux, responsable d'agence Bretagne de CEA Assurances**, évoque pour [FinMag](#) cette entreprise familiale, fondée en 1936, devenue depuis un acteur de référence en assurance construction.

Spécialisé dans un domaine exigeant et technique, le cabinet se distingue par son expertise pointue, son ancrage régional et son approche sur-mesure. Fort d'une structure familiale et d'un réseau étendu de partenaires, CEA Assurances accompagne ses clients dans un secteur en pleine mutation, en proposant des solutions adaptées aux évolutions réglementaires, aux nouveaux matériaux et aux innovations technologiques.

“

C'est cette combinaison d'expertise, de proximité et d'adaptabilité qui nous permet de défendre au mieux les intérêts de nos clients et qui constitue, à nos yeux, le véritable gage de notre réussite.

”

**JEAN-BAPTISTE FOURMEAUX**

Responsable d'agence Bretagne de CEA Assurances



## Pouvez-vous nous présenter CEA Assurances ?

Le CEA, ou Centre d'Études d'Assurances, a été fondé en 1936. À l'origine, il s'agissait d'une école délivrant un diplôme en droit des assurances. En 1950, sous l'impulsion d'**André Roussel**, le CEA est devenu un cabinet courtage spécialisé dans les assurances de la construction.

Aujourd'hui, CEA compte plus de **100 collaborateurs répartis dans une quinzaine d'implantations régionales**. Nous sommes l'un des courtiers les plus présents en région, car nous tenons à être au plus proche de nos clients, du tissu économique local et des spécificités régionales. Nous sommes notamment implantés en Bretagne et dans les Pays de la Loire, les deux régions que je représente.

# Qu'est ce qu'un courtier en assurance, et pourquoi avoir choisi de vous spécialiser ?

Le rôle d'un courtier en assurances est avant tout de rechercher les meilleures garanties et les meilleurs tarifs en interrogeant plusieurs compagnies d'assurance. Son objectif principal est de répondre au mieux aux besoins de ses clients.

Chez CEA, nous avons choisi de nous spécialiser dans l'assurance construction, un domaine à la fois technique, complexe et **exigeant une véritable expertise**. Une connaissance approfondie des spécificités de chaque métier est essentielle, car le secteur de la construction regroupe une grande diversité de professions, chacune avec ses propres exigences et risques.

## À qui s'adressent vos solutions ?

Dans le secteur du bâtiment et de la construction, tous les acteurs sont soumis aux obligations d'assurance imposées par la loi Spinetta, notamment en matière de responsabilité civile décennale. Chacun d'eux a des missions spécifiques et des besoins de garanties adaptés à son activité.

Nous accompagnons une large gamme de professionnels :

- Les maîtres d'ouvrage et promoteurs immobiliers
- Les professionnels intellectuels du bâtiment, qui regroupent :
  - Architectes
  - Bureaux d'études
  - Maîtres d'œuvre
  - Géotechniciens
  - Contrôleurs techniques
- Les réalisateurs, c'est-à-dire les entreprises du bâtiment et les artisans, comme :
  - Maçons, menuisiers, couvreurs, plombiers, électriciens
  - Professionnels du photovoltaïque

Notre champ d'expertise est extrêmement large, couvrant l'ensemble des professions liées de près ou de loin à la construction.

## Quels types d'assurances peut-on souscrire chez CEA Assurances ?

Nous accompagnons nos clients sur tous types de contrats et de risques, avec une expertise particulière en **responsabilité civile professionnelle et décennale**, qui fait partie de notre ADN. Nous intervenons également sur des assurances spécifiques comme la dommages-ouvrage, tous risques chantier, le bris de machines et d'engins, ainsi que les garanties financières, notamment pour les constructeurs de maisons individuelles.

Nous collaborons avec un **large réseau de compagnies d'assurance**, chacune proposant des solutions différentes. Cette diversité nous permet d'accéder à une offre adaptée aux spécificités de chaque métier du secteur de la construction, même les plus complexes. Elle nous donne aussi une réelle capacité de négociation afin d'obtenir pour nos clients les meilleures conditions d'assurance et garanties.

## Qu'est ce qui fait selon vous le succès de CEA Assurances ?

Tout d'abord, nous ne sommes pas un courtier généraliste, mais des spécialistes. Nos collaborateurs comptent parmi les meilleurs experts dans leur domaine, à l'image de notre dirigeant, **Jean Roussel, une figure**



**incontournable et reconnue dans le monde de l'assurance construction.** Docteur en droit, il est également président de la commission construction de PLANETE CSCA et co-responsable de la rubrique "Droit de la construction" de la revue Dalloz, une référence technique dans le secteur. Grâce à cette expertise, nous connaissons parfaitement le marché de l'assurance construction, ses spécificités et ses évolutions réglementaires, ce qui nous permet d'accompagner nos clients avec précision et pertinence.

Notre singularité réside aussi dans notre statut d'**entreprise familiale**, qui nous permet d'offrir à nos clients une véritable proximité et un accompagnement global. Chaque client est suivi de A à Z par le même interlocuteur, depuis l'étude de sa situation et la recherche de solutions adaptées jusqu'à la gestion d'un éventuel sinistre. Cette continuité garantit une relation de confiance et une meilleure réactivité face aux enjeux rencontrés.

Nos clients nous reconnaissent également une **grande agilité**, renforcée par notre organisation à taille humaine et notre dynamisme. À l'heure de la digitalisation, nous savons à quel point la réactivité est essentielle, et nous mettons un point d'honneur à fournir un service fluide et efficace. C'est cette combinaison d'expertise, de proximité et d'adaptabilité qui nous permet de défendre au mieux les intérêts de nos clients et qui constitue, à nos yeux, le véritable gage de notre réussite.

## Comment CEA Assurances parvient-elle à concilier innovation, expertise et accompagnement personnalisé dans un secteur en pleine mutation ?

Le secteur de la construction fait face à de nombreux défis, notamment la transition énergétique et les nouvelles normes environnementales. Par ailleurs, la crise actuelle impacte fortement le secteur, et nos clients ont plus que jamais besoin d'écoute et de soutien. C'est précisément ce que nous leur apportons au quotidien.

Malgré ce contexte difficile, CEA est en croissance, ce qui témoigne à la fois de la fidélité de nos clients et de notre capacité à les accompagner dans cette période de turbulences. Nous adoptons une approche proactive en réalisant une **veille permanente** afin d'anticiper les nouveaux risques et d'assurer un accompagnement sur le long terme. Notre objectif est de proposer à nos clients des assurances adaptées à leurs activités, aux nouveaux matériaux, aux techniques de construction et aux évolutions réglementaires.

**L'innovation** est également au cœur de notre stratégie. Nous croyons que les outils digitaux, et en particulier l'intelligence artificielle, peuvent accélérer le traitement des demandes et améliorer significativement l'expérience client. C'est pourquoi nous investissons activement dans ces technologies, au service de nos clients et de notre efficacité opérationnelle.

Enfin, notre engagement va au-delà du courtage : nous sommes **présents sur le terrain**. J'interviens régulièrement sur des sujets liés à la responsabilité et à l'assurance construction auprès de groupements professionnels, fédérations et réseaux de franchises, afin d'informer et de promouvoir les solutions les plus avancées du marché. Cette démarche s'inscrit pleinement dans la vision de CEA, qui consiste à voir au-delà des évolutions réglementaires et à anticiper l'avenir avec une approche durable et stratégique.

*Si vous voulez avoir plus d'informations sur CEA Assurances, leur site est accessible <https://www.cea-assurances.fr/>*



Écrit par  
[Marie-Ange Nodar](#)

---

Marie-Ange Nodar est rédactrice de contenu pour FinMag, et est l'auteure de plus de 250 publications dans le domaine de la finance et des assurances en France. Au travers de ses interviews exclusives, elle transmet des conseils pratiques pour les professionnels et les particuliers souhaitant mieux comprendre et gérer leurs finances. Marie-Ange



est titulaire d'un diplôme spécialisé en commerce international, et a vécu 8 années en Allemagne, avant de revenir s'installer en France.

## Articles récents



16 mars 2025

**Impacto Conseil : un accompagnement d'expert pour préparer sereinement sa retraite**

[Lire la suite](#)



16 mars 2025

**Relais Assur : le spécialiste du recrutement pour l'assurance de proximité.**

[Lire la suite](#)



16 mars 2025

**3E Services : l'expert en subventions, pour accompagner la croissance des entreprises**

[Lire la suite](#)



9 mars 2025

**Sabik Group : un accompagnement complet pour les entrepreneurs en France et en Ukraine**

[Lire la suite](#)



# FinMag.fr

### Catégories

- Blog
- Actualités
- Meilleures banques en ligne
- Meilleurs prêts personnels
- Meilleurs prêts travaux
- Meilleurs crédits renouvelables
- Meilleurs prêts auto

### Avis d'experts

- Avis Hello bank!
- Avis Fortuneo
- Avis Monabanq
- Avis FLOA
- Avis Youdge
- Avis Cetelem

### Qui sommes-nous ?

- À propos de nous
- Contactez nous
- Politique de confidentialité
- Conditions d'utilisation
- Politique DMCA
- Plan du site

FinMag.fr contient des avis qui ont été rédigés par nos experts et qui suivent les critères d'évaluation stricts, dont plusieurs critères éthiques que nous avons adoptés. De tels critères exigent que chaque avis soit basé sur une analyse indépendante, honnête et professionnelle de la part de l'expert. Cependant, nous pouvons toucher une commission quand un utilisateur effectue une action en utilisant nos liens, ce qui n'affectera pas l'avis, mais peut affecter les classements. Ces derniers sont calculés selon la satisfaction des utilisateurs qui y ont souscrit, et la compensation reçue. Les informations contenues dans FinMag.fr ne doivent pas être considérées comme des conseils juridiques, financiers ou concernant un éventuel investissement, ni comme une validation de n'importe quel produit ou service mentionnés dans FinMag.fr. Comme indiqué dans les Conditions Générales, toutes les informations dans FinMag.fr sont sujettes à modification. FinMag.fr ne contient pas une liste complète de tous les partenaires de prêt ou d'assurance dans chaque catégorie.



